

**ARRÊTÉ MUNICIPAL  
 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
 À MADAME MARIE CAPGRAS**

N° A24-014

5.5

Le Maire de TOURNEFEUILLE,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-19 et R. 2122-8 ;

**VU** la délibération n°20-017 du 3 juillet 2020 portant élection du Maire ;

**CONSIDÉRANT** que Mme MARIE CAPGRAS occupe la fonction de Directrice-adjointe de la Médiathèque de la Ville de Tournefeuille, sous l'autorité du Maire ;

**ARRÊTE**

**Article 1** - Délégation est donnée à Mme MARIE CAPGRAS, Directrice-adjointe de la Médiathèque de la Ville de Tournefeuille, à l'effet de signer pendant la période d'intérim de direction :

- Les bons de commande pour l'achat des matériels et fournitures nécessaires au fonctionnement courant de la transition écologique ainsi que pour des achats d'investissement inférieurs à 2 000 € HT.
- Tous correspondances et actes de gestion courante n'emportant pas décision dans le cadre de ses fonctions.

**Article 2** - Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Commune et au recueil des actes administratifs.

Copie en sera adressée à l'intéressée, au comptable public et au Préfet de la Haute-Garonne.

**Article 3** - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Fait à Tournefeuille, le 17 juillet 2024



*Po* Le Maire, empêché  
 l'adjointe déléguée  
 Danielle Thomas  
**Dominique FOUCHIER**

Accusé de réception en préfecture  
 031-21310570-20240717-A24-014-AR  
 Date de télétransmission : 29/07/2024  
 Date de réception préfecture : 29/07/2024